



**AMBASSADE DE FRANCE AU TOGO
SERVICE ECONOMIQUE TOGO-BENIN**

Rédigée par Pierre-Henry LENFANT et Quentin ERNOULT
Ref note SE Actualité économique Bénin 5 février 2018
Tel (+228) 22 23 46 80 ; 22 23 46 73

le 5 février 2018

NOTE

Objet : Actualité économique du Bénin – janvier 2018

Énergie – le danois BWSC remporte en groupement un marché en BOOT pour une centrale de 120 Mw

Le Consortium BWSC-AIIM-EN/POWER-IFU a été retenu (CDM du 20/12/2017) pour la construction et l'exploitation d'une centrale thermique dual-fuel de 120 MW sur le site de Maria-Gléta (commune d'Abomey-Calavi, à 40 km de Cotonou) en régime Boot, pour une concession d'une durée de 15 ans. Le coût estimatif du projet s'élève à 123 Mds FCFA (187,5 M€).

Le consortium regroupe le danois Burmeister & Wain Scandinavian Contractor A/S, les sud-africains African Infrastructure Investment Managers AIIM et En Power, et le fonds danois IFU, qui co-finance le projet avec l'IFC et le Crédit suisse. Il utilise des turbines de MAN Diesel & Turbo (RFA, filiale du groupe Volkswagen)

C'est le second marché remporté par le danois au Bénin, et le troisième en Afrique (BWSC a signé le 13 juin 2017 un contrat de 90 M€ en BOT sur 13 ans pour une centrale thermique de 90 MW à Kayes, au Mali).

BWSC avait remporté le 15 mai 2017 (marché signé le 26 septembre 2017) l'AOI pour la construction d'une autre centrale de 120 MW dual (Fuel lourd/gaz naturel), dite Maria Gleta 2, d'un coût total de 156,4 M€, sur un financement principalement porté par la BID (119,6M€), la BOAD (15,2M€), la BIDD pour 7,6M€ et le Bénin pour 12,2 M€. La mise en service est prévue au printemps 2019.

Santé – signature d'un partenariat avec «Paris Hospital Foundations» (PHF)

Le gouvernement a signé (CDM du 20/12/2017) un accord de partenariat avec «Paris Hospital Foundations» (PHF) pour la coordination des évacuations sanitaires et la prise en charge des patients béninois en France.

PHF est une plateforme commune de prise en charge des patients internationaux, du diagnostic à l'hospitalisation, montée par trois établissements privés de santé d'intérêt collectif (ESPIC), la Fondation Adolphe de Rothschild, l'Hôpital Foch et le Groupe Hospitalier Diaconesses Croix Saint-Simon.

Ce dispositif réduira substantiellement le coût des évacuations sanitaires (le budget national y consacre chaque année 10 à 12 Mds FCFA, soit 15 à 18 M€), en attendant la construction d'un hôpital de référence à Abomey-Calavi. Par ailleurs, le partenariat avec PHF favorisera le renforcement de capacités des praticiens béninois, à travers des groupes de travail et des stages d'observation au Bénin et en France. L'accord est entré en vigueur dès janvier 2018.

Transport aérien - Gestion des aéroports du Bénin.

Une société de patrimoine de droit public va être créée pour la détention et la gestion des actifs aéroportuaires du Bénin incluant le personnel, dont la gestion sera confiée à un partenaire privé spécialisé. Le conseil des ministres du 20 décembre 2017 a autorisé l'engagement de négociations avec Aéroport de Paris International pour la gestion de l'aéroport de Cotonou.

Transport aérien – arrivée de Tunis Air

L'univers aérien béninois accueille une nouvelle compagnie. Tunis Air a opéré son vol inaugural à Cotonou le 13 décembre 2017 avec deux vols hebdomadaires sur Airbus A330, dont un vol direct sur Tunis et un vol en transit via Abidjan. Depuis le 15 décembre, les ressortissants béninois sont exemptés de visa d'entrée en Tunisie ; ces deux mesures visent notamment à favoriser le tourisme médical en Tunisie.

Infrastructures – le groupe chinois POLY va financer la construction de la nouvelle cité administrative

Le groupe chinois Poly International Holdings Co. (<http://www.polyintl.com.cn/about.html>) va réaliser pour le Ministère du Cadre de Vie et du Développement durable (CDM du 13/12/2017) la construction de la Cité administrative d'Abomey-Calavi et des Cités administratives départementales ; POLY réalisera le programme en mode BOT pour une enveloppe de 139,86 Mds FCFA (213,2 M€).

La Cité administrative d'Abomey-Calavi sera construite sur un site de 40 hectares et sera composée de 16 bâtiments administratifs de type R + 3, assortis de parkings, d'un restaurant, de salles de conférences, d'un centre médical, d'équipements modernes de communication, avec des bus de transport du personnel appelé à y travailler. Les Cités administratives départementales seront construites dans les départements et seront composées de 12 préfectures, 41 bâtiments de type R + 1, 8 résidences de Préfet, 7 résidences de Secrétaires généraux de département, un tribunal de type R + 2 et le siège de l'Agence de Réhabilitation de la Cité historique d'Abomey de type R + 1.

Infrastructures – le Port Autonome de Cotonou prochainement en gestion déléguée

Le Ministère des Infrastructures et des Transports a mis en place le 12 décembre un comité pour mener les négociations avec la société « Port of Antwerp International SA », filiale du Port d'Anvers (Belgique), en vue d'aboutir à la conclusion d'un mandat de gestion du Port Autonome de Cotonou en 2018.

Projets touristiques

La société belge Jan de Nul (2 Mds € de CAG en 2016, www.jandenul.com/) a été retenue pour construire une digue immergée de 4 km face à Ouidah (à 38km à l'ouest de Cotonou) ; dans le cadre du projet touristique de réhabilitation de la Cité des esclaves, un parc aquatique naturel pourra être construit dans la mer, qui va s'insérer dans un vaste ensemble touristique. Le contrat dont l'enveloppe atteindrait 126 Mds FCFA (192 M€) s'appuie sur un financement de Rabobank KBC, dans le cadre du financement partiel du projet de protection de la côte, pour un montant de 114,7 M€, soit 75,2 Mds FCFA.

Télécoms - Le Bénin rejoint l'initiative ouest-africaine d'itinérance gratuite

Les régulateurs béninois ARCEP et sénégalais ARTP ont signé à Dakar le 12 décembre 2017 un accord par lequel Cotonou devient le 8^{ème} pays africain à rejoindre le protocole d'Abidjan sur l'itinérance gratuite («free-roaming») signé le 28 novembre 2016 à Abidjan par les régulateurs des télécoms du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Conakry, du Mali, du Sénégal et de la Sierra Leone, rejoints en janvier 2017 par le Togo. Les usagers béninois devraient bénéficier à terme de la réception gratuite des communications venant de l'Afrique de l'Ouest et un tarif local pour l'émission d'appels, dès l'instant où un accord technique et un échéancier de mise en œuvre auront été trouvés avec les opérateurs téléphoniques concernés (notamment Orange Telecom : bien qu'absent du Bénin, le groupe français est concerné du fait de sa présence dans la majorité des autres pays concernés (Sénégal, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Burkina Faso et Sierra Leone).

Cette initiative sur l'itinérance gratuite est officiellement entrée en vigueur le 31 mars 2017 après des années de discussions. Elle repose sur trois leviers : la gratuité de la réception des appels venant des États signataires (sur la base d'un forfait-plafond de 300 minutes tous les 30 jours), la tarification au prix local des appels émis à partir du pays visité vers les autres pays signataires et un dispositif commun de lutte contre la fraude pour pérenniser le système.

La mise en place du dispositif est poussive : dans les faits, elle ne concerne que la réception des appels, dans la limite de 300 minutes par mois. De plus, elle n'est effective que dans cinq des sept pays qui s'y sont engagés, la Côte d'Ivoire et la Sierra-Leone n'appliquant pas encore les nouvelles règles, faute d'accord avec les opérateurs téléphoniques.

TIC - Partenariat avec l'OIF dans le numérique

La secrétaire générale de la Francophonie, Michaëlle Jean, a annoncé à l'occasion de sa visite officielle le 14 décembre 2017 que le Bénin a accepté de porter le projet de création du réseau des ministres en charge de l'Economie numérique sous les auspices de l'OIF, confirmant son ambition de devenir un lieu de référence pour les économies numériques et la gouvernance numérique.

Finances publiques - Modernisation de l'administration des Finances

Le ministère de l'Economie et des Finances a mis en service le 14 décembre 2017 le site web du Trésor public (<https://www.tresorbenin.bj>), dans le but de rendre disponible les différentes prestations et services offerts au public ainsi que les différentes actualités liées à ses activités; cette réforme s'accompagne de la mise en place de deux outils :

- une **Plateforme de Dématérialisation des Bulletins de Paie des Agents de l'Etat**, dans le but de permettre à tout agent de l'Etat de disposer de sa fiche de paie où qu'il soit, et à n'importe quel moment sans avoir à se rendre au Service de la Solde du Trésor Public. Ce système est disponible sur le site web du Trésor ou directement à l'adresse www.bulletinpaie.tresorbenin.bj;
- la **Plateforme STAR-UEMOA** en liaison avec la BCEAO dans le but de permettre une bonne gestion des transferts de fonds dans l'espace UEMOA. Grâce à cette réforme, il est possible de faire des paiements instantanés sans intermédiaire pour un positionnement direct sur le compte du bénéficiaire dans l'ensemble des pays de l'UEMOA. Le Bénin est le troisième pays à l'avoir mis en place après la Côte d'Ivoire et le Sénégal.